

Délibération n°230062

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI, Michel CUPOLI

Absents : Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 12/12/2023 **Date d’Affichage** : le 12/12/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 20/12/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Monsieur le maire expose que la commune du Séquestre a été destinataire du rapport d'activités 2022 du Grand Albigeois. Ce rapport d'activités (82 pages) est accessible librement sur le site internet de l'agglomération : <http://www.grand-albigeois.fr> sous la rubrique « L'agglomération » -> « Rapports d'activité -> 2022 »

Le CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.5211-39 ;

- PREND ACTE de la transmission du rapport annuel d'activités 2022 du Grand Albigeois.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 18 décembre 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

